



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

LES INFOS DU MUNICIPAL 8 mars 2024

ELECTION AU CONSEIL GENERAL

Suite à la démission du Conseil général de Mme Véronique Stöpfer, avec effet au 29 janvier 2024, sur proposition du Parti socialiste neuvevillois, un nouveau membre a été déclaré élu pour la prochaine période administrative, qui a débuté le 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil municipal a ainsi constaté l'élection au Conseil général de M. Pedro Miguel Branco Gaspar.

Le Conseil municipal lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Service des ports

Publication des places d'amarrage disponibles

Place à flot :

Port – J.-J. Rousseau :	Place no JJR-11	Dimension de la place :	720 x 245 cm
	Place no JJR-22	Dimension de la place :	755 x 240 cm
	Place no JJR-79	Dimension de la place :	705 x 201 cm
Port – Pré-de-la-Tour :	Place no PRE-03	Dimension de la place :	924 x 287 cm
	Place no PRE-09	Dimension de la place :	1038 x 297 cm
Port – Le Lessivier :	Place no LES-04	Dimension de la place :	657 x 191 cm
	Place no LES-20	Dimension de la place :	746 x 194 cm

Plusieurs places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec mention "place d'amarrage et le numéro de la place", **jusqu'au vendredi 22 mars 2024**

Courrier : Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Courriel : ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation à la demande. Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important : nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont consultables sur le site internet officiel de la Commune (www.laneuveville.ch).

Service des ports de La Neuveville

BESOIN URGENT D'HABITS POUR LE PRINTEMPS

Le centre de réfugiés de Prêles, situé dans l'ancien foyer d'éducation à Châtillon 11 recherche des vêtements de printemps et d'été pour les personnes nouvellement arrivées. Vous pouvez les déposer à la réception tous les jours entre 8h et 18h. Celle-ci se trouve tout au fond de la cour, du côté de Lignièrès et du court de tennis.

Vous êtes invités à apporter :

- des habits de printemps et d'été pour femmes et hommes
- des habits de printemps et d'été pour enfants entre 4 et 16 ans
- des chaussures pour adultes et enfants entre 4 et 16 ans.

Merci de veiller à ce que les habits et chaussures soient propres et en bon état et de ne pas apporter de jouets ni de vélos ni articles de sport. Nous vous remercions d'avance de votre geste de solidarité !

Les paroisses catholique et protestantes de La Neuveville, Diesse et Nods ainsi que l'église de l'Abri



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIEL

La prochaine séance du Conseil intercommunal du SIEL aura lieu le

Mardi 19 mars 2024, à 18 h 30

à la STEP au Landeron

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès verbal n°52 de la séance du CI du 24 octobre 2023
3. Communications et informations diverses
4. Rapport de gestion 2023
5. Comptes 2023
 - rapport de l'organe de révision
 - adoption des comptes 2023
6. Rapport d'exploitation 2023 du chef de station
7. Divers

Les séances du Conseil intercommunal sont ouvertes au public. Toutes les personnes intéressées peuvent y assister et sont les bienvenues.

Le Comité du SIEL



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Bièrre

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

2 ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF-VE Degré d'occupation : 60 %

Type de contrat : Contrat à durée déterminée du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025

Votre mission :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération

Votre profil :

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Lanthemann, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032 751 20 21 ou par courriel : creche@neuveville.ch

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention "ASE CDD", au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 19 mars 2024**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, mars 2024

Le Conseil municipal



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE REMORQUES À BATEAUX STATIONNÉES SOUS LE VIADUC DE GRENÉTEL

Un certain nombre de remorques à bateaux sont actuellement stationnées sous le viaduc de Grenétel à La Neuveville sans autorisation, sans contrat ni plaques d'immatriculation enregistrées.

Le stationnement des remorques sous le viaduc de Grenétel n'est autorisé qu'avec un contrat dûment signé par le Conseil municipal. Les remorques qui n'ont pas de contrat doivent être **reprise et évacuées par leur propriétaire avant le 15 avril 2024**. Passé ce délai, elles seront évacuées et détruites par la Commune. Les propriétaires peuvent contacter le Service de ports (032 752 10 80) pour régulariser leur situation.

Les remorques non identifiées concernées par cette évacuation sont les suivantes :



La Municipalité de La Neuveville.



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi 19h00 - 23h00 (selon planning)

Prochaines activités

Animations pour les jeunes :

Mercredi 27 mars : atelier chant

Initiation au chant de 14h à 15h30 au local de musique du CAJ. Avec une professionnelle de l'école de musique. Inscriptions jusqu'au mercredi 20 mars

Jeudi 11 avril : sortie Europapark

Inscriptions jusqu'au vendredi 5 avril
Prix : 65.- CHF

Animations pour les enfants de 6 à 12 ans :

Samedi 16 mars : goûter autour du feu

Atelier nature à Prêles, contes, repas et aventure en forêt sont au programme !

Inscriptions jusqu'au vendredi 15 mars
Prix : 5.- par enfant

Mercredi 10 avril : atelier au CAJ

Au programme : bricolages et pâtisseries
Jeux et activités artistiques

Mercredi 17 avril : initiation freestyle

Viens apprendre les bases en skate et trottinette dans la minirampe du CAJ et en street (dans les rues de La Neuveville). Pour les débutants et les riders avancés ! Matériel en prêt : skate, trottinettes et protections. Inscriptions jusqu'au 16 avril

Pour vous tenir informé de nos activités, suivez-nous sur instagram et facebook ou rendez-vous sur notre site internet !

Avis de construction

Requérants : SDMI SA, Bellerive 96, 2525 Le Landeron

Auteur du projet : SDMI SA, Bellerive 96, 2525 Le Landeron

Emplacement : Parcelle 258, au lieu-dit "Rue du Tempé 3", commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier Vieille Ville

Objet protégé : Recensement architectural cantonal, ensemble bâti A, La Neuveville, centre médiéval
Site archéologique classé

Recensement arch. : -

Dérogation : Art. 5.1 Plan de quartier Vieille Ville

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Changement d'affectation d'un local magasin en atelier de jeux avec nouveau WC douche handicapés et remplacement des fenêtres

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars 2024 au 8 avril 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Placé du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mars 2024
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : SI Chasseral Sàrl, ancienne route du Château 2a, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : SI Chasseral Sàrl, ancienne route du Château 2a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 341, au lieu-dit "Rue du Marché 21", commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier Vieille Ville

Objet protégé : Recensement architectural cantonal Ensemble bâti A La Neuveville, centre médiéval ISOS Périmètre 1 Bourg d'origine A

Recensement arch. : Objet digne de protection

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Rénovation de l'appartement de 2.5 pièces La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars 2024 au 8 avril 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Placé du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mars 2024
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Marlène Müller, ch. des Rondans 26, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Läderach Installations sanitaires et chauffage Sàrl

Emplacement : Parcelle 1787, au lieu-dit "ch. des Rondans 26", commune de La Neuveville

Zone : H2

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : Art. 90 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1^{er} mars 2024 au 2 avril 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Placé du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} mars 2024
Municipalité de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Concert de Rock, Punk - Samedi 16 mars 2024

Salle Communale du Cheval Blanc de Lamboing, Route de Diesse 8

18h00 : Ouverture des Portes
Repas par la Boucherie Jacot :
Burgers + Frites ou Tranches de porc (CH) marinées + Frites : 15.-
20h15 : 1^{er} concert avec le groupe "BONGO KIDZ"
21h45 : 2^{eme} concert avec le groupe "ANIMAL BOYS"
23h15 : Fin des concerts
01h00 : Fermeture des portes

Prix d'entrée : 18.- CHF (-16 ans accompagnés, gratuit)

Le GROUPE D'ANIMATIONS DE PLATEAU DE DIESSSE se réjouit de vous retrouver à cet événement. N'hésitez pas à jeter un œil sur notre page facebook pour suivre nos mises à jour et notre programme 2024.

Nous tenons également à informer le voisinage de la salle communale du Cheval Blanc que nous prêterons attention un maximum afin de ne pas déranger lors de cette soirée concert.

**Horaires 2024 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	29.03.2024		Vendredi Saint
Lundi	01.04.2024		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	09.05.2024	10.05.2024	Ascension
Lundi	21.05.2024		Lundi de Pentecôte
	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOSUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 1^{er} trimestre 2024****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

16 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAION**

à l'Assemblée communale du mardi 26 mars 2024 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

1. Approbation du principe de la vente de l'immeuble de l'ancien bâtiment administratif (ancienne EJC) sis à la route de Diesse 9 à Lamboing

a) Présentation du dossier
b) Approbation du principe de la vente de l'immeuble administratif, sis à la route de Diesse 9 à Lamboing (ancienne EJC)

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Diesse

a) Présentation du dossier
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Diesse

3. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a) Promesse solennelle de Mme Damara Röthlisberger, collaboratrice de la conciergerie et de la voirie.

4. Informations du Conseil communal

5. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 23 février 2024

Avis de construction

Requérant : M. Heinz Kohler, Route du Chasseral 103, 2518 Nods

Auteur du projet : M. Heinz Kohler, Nods

Propriétaire foncier : M. Heinz Kohler, Nods

Projet : Demande de permis de construire déposée "après-coup" : Aménagement d'étagères à palettes sur place existante et pose d'une citerne enterrée d'eaux pluviales de 8'500 litres, parcelle no 2235, Chemin Neuf 1, village de Diesse

Zone : mixte A, Périmètre de protection des sites, Diesse

Dérogation : 80 LR et 511 al. 4 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars au 7 avril 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 8 mars 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Auteur du projet : Idem

Propriétaire foncier : M. Pierre Weber, Rue de l'Elfenau 12, 2502 Bienne

Projet : Construction d'une villa avec sous-sol et couvert à voiture, parcelle no 2432, Champ Favre 13, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1^{er} mars au 31 mars 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 1^{er} mars 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Christophe Jeanneret, Ch. de la Groisière 11, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Christophe Jeanneret, Diesse

Propriétaires fonciers : Mme et M. Florence et Christophe Jeanneret, Diesse

Projet : Rénovation de l'appartement du rez-de-chaussée, remplacement des fenêtres, de la porte d'entrée, des portes de garages Nord et Est et agrandissement d'une fenêtre en porte-fenêtre, Sur le Crêt 11, parcelle 2228, village de Lamboing

Zone : Zone mixte A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mars au 7 avril 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 8 mars 2024

Secrétariat communal

BON DE GARDE 2024-2025

Il est à présent possible pour les parents domiciliés dans la commune et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2024, de présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour et cette demande est obligatoire indépendamment de l'octroi de bons de garde.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation signée doit être déposée à la commune jusqu'au 30 juin 2024. Nous vous prions d'y joindre, pour contrôle et afin de pouvoir rendre une décision, les documents suivants :

- Déclaration d'impôt 2023 ;
- Relevé(s) de compte(s) au 31.12.2023 ;
- Certificat de salaire 2023 ;
- Contrat de travail.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Nous restons à disposition pour toute demande complémentaire : laluciole@leplateaudiedesse.ch ou 032 315 18 00.

L'administration communale



PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES *Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun*

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, **d'ici au 31 mai 2024**, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70). Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 8 mars 2024

Le Conseil communal

FEMINA SPORT
organise sa traditionnelle
VENTE DE BOULES DE BERLIN
(2.50 la pièce)
Mercredi 20 et Jeudi 21 mars 2024
Pour les commandes, merci de vous adresser
jusqu'au 18.03.2024 à Mme Erika Dubois
au 079 / 373 41 25 ou ika@sunrise.ch
Le retrait des boules se fera à la halle
de gym de Prêles dès 16h

Save the date
Le programme complet suivra

plateau vivant

Rencontre des Entrepreneur·e·s

18h - 21h
24
avril 2024
Bâtiment de Diesse

Une initiative soutenue par des entreprises,
les trois communes et des habitants engagés

ANIMATION POUR LES ENFANTS DE 6 À 12 ANS

le 24
le conte animé par jessica

SAMEDI 16 MARS

Prêles 13h30 à 17h30

GOÛTER AUTOUR DU FEU

Viens préparer et déguster un repas
autour du feu avec le CAJ!

Jeux, contes et aventure en forêt
sont au programme de l'activité!

Inscriptions jusqu'au 15 mars

Prix: 5.- par personne 078 400 34 35

ATELIER DE TAILLE DES ARBRES

Durant cet atelier vous pourrez acquérir les connaissances morphologiques, techniques de coupe et sécurité. 3h de théorie et de démonstrations le matin et 2h de pratique l'après-midi. Lieu du cours à définir.
Atelier proposé par Denis Matthey de 9h à 15h.

23 mars 2024

GAPD
Groupe d'Action pour l'Aménagement du Plateau de Diesse

En cas de mauvais temps, le cours est reporté au 6 avril.
Pour toute question et inscription jusqu'au 17 mars
Anne-Lise Schild, 079 820 85 54 ou gad.diesse@gmail.com
Prix : 55.-/personne. Prévoyez votre pique-nique de midi.

SORTIE „PLEINE LUNE“

Nous nous invitons à venir faire une promenade au clair de lune à la place de pique-nique de Pentier où nous partagerons un thé ou un vin chaud pour nous réchauffer. Selon la météo prévoir de bonnes chaussures ou des raquettes! Rendez-vous : Diesse à 20h vers la place de jeux.

25 mars 2024

GAPD
Groupe d'Action pour l'Aménagement du Plateau de Diesse

En cas de mauvais temps, l'événement est annulé.
Pour toute question, vous pouvez contacter:
Nicole Lecomte 079 287 49 86

Souhaites-tu parler?

Consulte + aide 147 de Prêles (commune) et les autres la nuit!

Petits ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSILIS - AIDE 147



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mars		
Samedis	9, 23	8h00 à 12h
Lundis	11, 18, 25	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le **23 mars 2024**

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

8 et 19 mars 2024

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Commune mixte de Nods

ORVIN / Fermeture au trafic

Tronçon : Orvin, Route Principale

Depuis le bâtiment sis Route Principale 10 jusqu'au carrefour Route Principale – L'Echelette (carrefour non compris).

Durée : Du mardi 2 avril 2024 à 7h00 au vendredi 28 juin 2024 à 16h30

Fermeture au trafic

— : 02.04 - 10.05.2024

— : 13.05 - 28.06.2024

— : 01.07 - 18.10.2024

Régulation du trafic avec signalisation lumineuse (feux avec circulation alternée)



Association des producteurs de lait de Nods

Nods – congélateur public situé dans le bâtiment de la Vieille Ecole

Pour rappel, des casiers de 90, 100 et 180 litres sont à la disposition de la population en location annuelle au tarif de CHF 6.00/10 litres. En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser à M. Claude-Alain Rollier au n° 079 218 96 45.



SERVICE DES CONSTRUCTIONS

A la suite du départ du collaborateur en charge du service des constructions, le Conseil communal de Nods a pris la décision d'externaliser la gestion administrative de ce service.

C'est pourquoi l'association Jura bernois.Bienne a été mandatée afin de gérer les activités liées au domaine des constructions.

Cela n'influencera en rien la manière de procéder des requérants qui devront continuer de déposer leurs demandes de permis de construire auprès de notre administration.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

Conseil communal

INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes :

- l'emplacement de l'installation,
- le type de l'installation,
- la taille de l'installation.

3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune**. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Si tu aimes faire la fête avec les copains et jouer en équipe, rejoins la jeunesse de Nods!

Inscris toi auprès d'un membre du comité de la jeunesse et viens te présenter lors de l'assemblée!

NIOLA

DATE 16 mars 2024, à 19h

LIEU Salle de la Paroisse, Nods

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

1 De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

2 De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

5 Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Les centres de consultation
à votre proximité
www.infoentraide-be.ch
0848 33 99 00



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	Complet	20h30	Phanee de Pool
Samedi	Complet	20h30	Phanee de Pool
Dimanche	Complet	17h00	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	Complet		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Dimanche	24.03.2024	17h00	ChickenStreet
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 10 mars- 4e Carême

17h, culte régional Clin Dieu à l'église de Diesse : avoir confiance, garder confiance, donner sa confiance... quel défi ! Stéphane Rouèche, pasteur
Bienvenue aux jeunes, familles et tout un chacun !
Si vous avez besoin d'être véhiculé, merci de contacter le pasteur Ebbutt

Veux-tu être guéri ?

Lundi 11 mars, 19h-20h, salle Schwander, Grand-Rue 13, 1^{er} étage, parcours biblique ouvert à tous, animé par le pasteur Ebbutt. Exploration du thème de la guérison
Mercredi 13 mars

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander
14h30, chant à la maison de paroisse, ouvert à toutes les voix !

Jeudi 14 mars

14h30, maison de paroisse, présentation de la carte Dufour, chef-d'œuvre de savoir-faire suisse, par le pasteur Ebbutt, passionnée de topographie. Venez faire un tour de Suisse ! Goûter

Vendredi 15 mars

10h, culte au rez au home Mon Repos et 10h45 à Montagu

Samedi 16 mars

Vente de roses solidaires le matin par les jeunes dans les rues de La Neuveville. Faites-leur bon accueil !

Dimanche 17 mars

10h, culte à la Blanche-Eglise avec Marie-Laure Krafft Golay, 17h, concert avec un Quintette à vent

A votre service

Pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23, jebbutt@macquality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35.

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 3. März

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik) sowie mit Beteiligung der KUW 9.

Pikettdienst

1. bis 31. März: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 10 mars, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Parcours communion

Soirée des parents de Bienne et La Neuveville: mercredi 13 mars, de 20h à 21h30, cure de Ste-Marie.

Enfants de La Neuveville : mercredi 13 mars, de 14h à 15h45, salle de caté de La Neuveville.

Pour tous les futurs communiants de Bienne et La Neuveville : Jeudi Saint 28 mars, messe à 20h à Ste-Marie.

Parcours confirmation

Confession des confirmands : samedi 9 mars, de 10h à 11h30, crypte de Ste-Marie.

Veillée de prière et répétition de la célébration : vendredi 15 mars, de 18h30 à 19h45, église de Ste-Marie.

Confirmation : dimanche 17 mars, 10h, Ste-Marie.

Eveil à la foi à Diesse

Samedi 16 mars, de 17h à 18h30,

Eveil à la foi à La Neuveville

Samedi 23 mars, de 15h30 à 17h, maison de paroisse réformée de La Neuveville (Ch. de la Raisse 3). Thème : les fêtes.

www.upbienne-laneuveville.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte Clin Dieu

Dimanche 10 mars, 17h, église de Diesse, culte intergénérationnel, thème: "Avoir confiance, garder confiance, donner sa confiance, quel défi !"

Eveil à la foi

Samedi 16 mars, 17h, église de Diesse, rencontre final et festive pour les enfants de 3 à 6 ans sur le thème des sens

Culte du souvenir

Dimanche 17 mars, 10h, église de Diesse, culte au cours duquel nous ferons mémoire de celles et ceux qui s'en

11 / Paroisses

sont allés, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre

Contacts

Présidente: Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur : Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

Paroisse de Nods

Dimanche 10 mars

17h, culte clin Dieu à Diesse.

Mardi 12 mars

9h, lecture biblique et prière.

De 14h à 17h à la cure, rencontre des aînés: Berlin, une ville fascinante; souvenirs, impressions et discussion avec Christine et Marco Pedrolì. Suivi d'un temps de partage et de convivialité avec le goûter.

Dimanche 17 mars

10h, culte à Nods, baptême

Mardi 19 mars

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 24 mars

10h, culte à Diesse préparé par les 9H

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

<https://labri.ch/>

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet

(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

C'EST QUOI CE CIRQUE !

Inscriptions :

info@paref2520.ch
ou 032 751 10 35
jusqu'au
17 mars

Du 3 au 5 avril de
9h à 17h, trois
journées pour tous
les enfants de la 2H
à la 6H sur le thème
du cirque

PRIX :
CHF 30.-

